

Les bailleurs sociaux font face à de multiples réglementations en matière de sécurité incendie, de par la diversité de leur patrimoine : bâtiments d'habitation, foyers-logements, établissements recevant du public, etc. Les contraintes qui en découlent sont nombreuses et les incidences sur la maintenance et les opérations de travaux doivent systématiquement être prises en compte.

LA SÉCURITÉ INCENDIE DES BAILLEURS SOCIAUX : POUR TOUT COMPRENDRE EN HABITATION ET LOGEMENTS FOYERS - INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des logements foyers et la classification qui en découle
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité (ERP notamment)
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Connaître les obligations des propriétaires

PUBLIC CONCERNÉ

Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

Les principes de base de la prévention incendie
Organisation générale de la réglementation
Les bâtiments d'habitation
Les logements foyers
Les ERP

LES INTERACTIONS AVEC LES ERP

Généralités et classement des ERP
Les mesures constructives générales
Les mesures d'isolement

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

LES MESURES CONSTRUCTIVES ET LES OBLIGATIONS EN HABITATION ET FOYERS LOGEMENTS

Généralités et classement des bâtiments d'habitation
Structure et enveloppe
Dégagements
Conduits et gaines
Dispositions particulières applicables aux logements foyers
La distinction avec les ERP de type J
Parcs de stationnement
Dispositions diverses
Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
Obligations des propriétaires

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners